



N°DEC-2024-18

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION DE LA SAINT PATRICK, LE 14 MARS 2024 À L'ESPACE LOUISE VOËLCKEL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2021, portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec LIVE TONIGHT SAS – 157 boulevard Mac Donald 75019 PARIS ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion de la Saint Patrick, le 14 mars de 14 heures 30 à 15 heures 30, à l'Espace Louise Voëlckel.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire LIVE TONIGHT SAS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 300 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 1^{er} février 2024.



Pour le Maire, par délégation,
Mère Adjointe au Maire
Virginie DOUET
Denis OZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 7 FEV. 2024
Et de sa publication le - 7 FEV. 2024

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

